

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/I28 du 29/01/1982
/MTPS.DGTFP.DTF/21024

portant intégration et nomination de
Monsieur BATADINGUE dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi 15/52 du 3/2/1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 60/90 du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A2 des Services Techniques ;
 - (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/52 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret N° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement ;
 - (/u la lettre n° 4325/MEN-DGBOC-DOB du 22 Septembre 1981 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE.-

gh

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 80-90 du 5/5/1960 susvisé, Monsieur BATADINGUE, né vers 1951 à Hancn titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien Diplômé, spécialité : Véhicules-Machines, obtenu à la Faculté de Transport de BUDAPEST (Hongrie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Janvier 1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction,

Commandant Benoît KOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAH GOLA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COLEO MATSIONA.-

Itihi Csetoumba LEKOUNDEU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/BFP 3
- BFP/BST 1
- DB 3
- DCF 1
- MTEC 1
- BOSSIERS 3
- INTERESSE 1
- DICR/DC 2